

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 6 octobre 2015

Délibération n° 2015 - 6/10/2015 - 4

Signature scientifique

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Conseil académique en date du 2 octobre 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 voix pour, 2 voix contre :

la signature scientifique unique et exclusive au nom d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Dijon, le 6 octobre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement